



Syndicat SNSPP-PATS FO 33
Syndicat UNSA-SDIS33

au collectif des agents du CTA-CODIS
du SDIS de la Gironde

Bordeaux, le 7 avril 2015

Chers collègues

Le 26 mars 2015 vous réunissiez les organisations syndicales du SDIS de la Gironde afin de les alerter sur les problématiques auxquelles sont confrontés les opérateurs du CTA-CODIS de la Gironde.

Le SNSPP et l'UNSA-SDIS33 s'étaient engagés à rédiger une demande écrite afin de porter les revendications légitimes que vous exprimiez. Vous trouverez en pièce jointe le courrier que nous avons adressé au Directeur du SDIS de la Gironde.

Par contre, pour la bonne compréhension du dossier, voici ci-dessous les revendications qui nécessitent d'être retravaillées ou abordées de manière différente.

-Revendication N°3 : Avoir une salle de restauration ou un point de chauffe dans les locaux du CTA.

Une salle de restauration répond à des exigences réglementaires. Il nous semble difficilement défendable en cette période de restriction de budgets de demander la création d'une salle de restauration propre au CTA-CODIS alors même qu'il en existe une au CIS Ornano.

En revanche, nous nous engageons à demander la réparation des portes d'accès au restaurant du CIS Ornano et la fourniture de vaisselle et de couverts nécessaires aux repas du soir ou jours fériés.

-Revendication N°4 : manque de considération et de reconnaissance :

Nous respectons ce constat, mais nous pensons que la reconnaissance ne se demande pas au Directeur par écrit. Par contre, lors de la négociation, nous aborderons le sujet et informerons la hiérarchie de ce problème.

-Revendication N°7 : accès aux stages :

Nous abordons le sujet mais il n'est pas cohérent de demander l'accès à des stages sans que le CTA-CODIS n'en justifie le besoin.

En effet, depuis plusieurs années, les chefs de centres expriment des besoins en nombre de places de stages pour l'année suivante, lesquels sont limités aux besoins réels du centre uniquement.

Il n'est pas objectif que les agents du CTA-CODIS bénéficient d'un traitement différent de leurs collègues des centres.

En revanche, dans le cadre d'un retour en CIS, il est défendable que l'agent sortant du CTA-CODIS puisse accéder à un stage dont son futur CIS a déjà exprimé le besoin, plutôt en fin de contrat par exemple. Nous défendrons cette idée dans la négociation.

-Revendication N°8 : un avancement garanti hors quotas :

Nous ne pouvons porter cette revendication car elle rétablirait les incohérences de l'ancienne filière qui permettait à tous les agents de monter en grade, même ceux qui n'en ont ni l'envie ni les compétences ni les atouts. Il existe déjà des aménagements qui permettent de nommer sur place des agents du CTA-CODIS au grade supérieur, nous souhaitons que cela perdure sans pour autant devenir une règle incontournable acquise pour tous.

-Revendication N°10 : choisir ses congés, son CIS,
et Revendication N°13 : Adaptation du BADEC :

Le système BADEC et les périodes libres permettent déjà d'avoir une souplesse relative. Si d'un côté le système BADEC nous semble dépassé, il serait incohérent pour nous de défendre une règle différente au CTA-CODIS de tout ce qui se passe dans les CIS. Nous pensons qu'il faudra se pencher prochainement sur un nouveau système de répartition de congés valable pour tous.

Il est possible au sein de chaque groupe du CTA-CODIS d'organiser une négociation interne qui vous permettent de choisir vos congés, mais toujours dans le cadre du BADEC.

Choisir son CIS : dans la liste des postes vacants : oui, en dehors des postes vacants : non car ce n'est pas rationnel donc pas défendable.

Si d'un côté nous ne portons pas de suite par écrit ces six revendications, notre courrier argumente et défend les dix autres revendications.

En agissant ainsi, nous restons fidèles à nos valeurs car nous défendons ce qui est défendable sans aller au rapport de force avec l'administration.

Souhaitant que notre travail ait répondu à vos attentes au moins en grande partie et puisse ainsi participer à l'amélioration de vos conditions de travail au CTA-CODIS.

Les secrétaires généraux
SNSPP-PATS FO 33
Philippe Laquêche

UNSA-SDIS33
Jacques Noaille

